

Cousset, le 20 juin 2014

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE ORDINAIRE**

DU 16 juin 2014

Tractanda

1. Message du Préfet de la Broye, M. Christophe Chardonnens.
2. Présentation des conseillers communaux
3. Procès-verbal de l'Assemblée communale 19 décembre 2013.
4. Comptes 2013.
 - 4.1 Comptes de fonctionnement.
 - 4.2 Comptes d'investissement.
 - 4.3 Bilan
 - 4.4 Rapport de la Commission Financière.
 - 4.5 Approbation des comptes.
5. Budget 2014.
 - 5.1. Présentation générale du budget de fonctionnement
 - 5.2. Présentation générale du budget d'investissement.
 - a) Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers, et subvention y relative.
 - b) Raccordement de l'ancienne école de Cousset au réseau de chauffage à distance.
 - c) Rénovation partielle de l'appartement de l'école de Montagny-les-Monts.
 - d) Raccordement du centre scolaire et sportif au réseau de chauffage à distance.
 - e) Changement des luminaires de la salle polyvalente du centre scolaire et sportif.
 - f) Remise en état des routes communales - Etape XIV
 - g) Extension du réseau d'eau de la route du Botset à Mannens et subvention ECAB y relative.
 - h) Achat de compteurs d'eau.
 - i) Agrandissement du jardin du Souvenir au cimetière de Montagny-les-Monts
 - j) Crédit complémentaire pour la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL).
 - 5.3. Modification du taux de la contribution immobilière de 1,5 ‰ à 2 ‰.
 - 5.4. Rapport de la Commission Financière.
 - 5.5. Vote sur la modification du taux de la contribution immobilière de 1,5 ‰ à 2 ‰.
 - 5.6. Vote sur le budget de fonctionnement
 - 5.7. Vote des nouveaux investissements objet par objet
 - 5.8. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement.

6. Commission Financière :
 - 6.1. Démission
 - 6.2. Election à la Commission Financière
 - 6.3. Proposition de modification du nombre des membres de la Commission Financière
7. Présentation et approbation du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
8. Informations communales
9. Divers.

Présidence : M. Hubert Oberson, Syndic

Le Président souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation, prouvant ainsi l'intérêt de la population pour la gestion des affaires communales. Il salue tout particulièrement les citoyens arrivés tout récemment dans la commune et qui assistent pour la première fois à l'assemblée communale, ainsi que les représentants de la presse. Une salutation toute particulière va à MM. Jean-Louis Francey, Thierry Bussard et Emmanuel Boschi, nouveaux conseillers communaux qui siègent pour la première fois avec cette fonction en Assemblée communale.

Le Président indique que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h02. Il rappelle que, comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Avant de passer à la lecture du tractanda, le Syndic indique que le Conseil communal a décidé de retirer le point 7 de l'ordre du jour, soit la présentation et approbation du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Le Syndic donne la parole à M. Thierry Bussard, conseiller communal, qui indique que depuis son élection il y a 3 mois, il n'a pas disposé de suffisamment de temps pour étudier ce dossier en détail. Cela fait 3 semaines qu'il est sur l'ouvrage et c'est nettement insuffisant pour se préparer aux différentes questions. Il a de plus constaté diverses erreurs certes bénignes mais du fait que le document n'est pas totalement abouti, il a proposé le report du règlement pour une prochaine Assemblée communale, ceci d'autant que ce report ne conduit à aucune conséquence concernant le budget 2014 puisque l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2015. M. Thierry Bussard demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas M. le Président passe à la lecture de l'ordre du jour sans le point 7, comme mentionné ci-dessus. En fin de lecture, il demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas et le Président passe immédiatement à la nomination des scrutateurs, en demandant au préalable que les personnes qui n'ont pas le droit de vote s'annoncent, l'Assemblée communale étant ouverte au public. Le Président demande s'il y a des remarques concernant le choix des scrutateurs. Ce n'est pas le cas et il demande aux scrutateurs de procéder au comptage des personnes présentes.

Mmes Chantal Danzi, Katia Aeschlimann et M. Dominique Bise dénombrent 103 citoyennes et citoyens présents. La majorité absolue est donc fixée à 52 personnes.

Le Président remercie les scrutateurs et passe au point no 1 de l'ordre du jour et donne donc la parole à M. Christophe Chardonnens, Préfet de la Broye.

1. Message du Préfet de la Broye, M. Christophe Chardonnes.

M. le Préfet Christophe Chardonnes, après les salutations d'usage, rappelle que c'est la première fois que la nouvelle équipe du Conseil communal se présente en Assemblée communale. C'est un moment crucial pour rétablir la confiance suite aux différentes mesures qui ont été prises par la Préfecture de la Broye ces derniers mois. Il tient tout d'abord à souligner le travail accompli par les membres de l'Exécutif qui a pu en peu de temps trouver un équilibre et il tient à souligner à sa juste valeur l'engagement dont ils font la preuve. L'ordre du jour est copieux avec les comptes 2013 qui bouclent favorablement grâce à la rigueur de la gestion communale. L'intérêt de cette soirée porte cependant sur le budget 2014. Après un premier refus en décembre 2013, le Préfet rappelle qu'il a fait bénéficier la commune d'un délai supplémentaire, en dérogation de la règle des 60 jours inscrite dans la loi sur les communes. Il était question de permettre au nouveau Conseil communal de s'approprier le budget et d'en faire un budget de transition tout en amorçant des réflexions en vue du budget 2015. Compte tenu du fait que l'année 2014 est d'ores et déjà bien avancée et donc que la majorité des dépenses sont d'ores et déjà engagées, il est bien difficile de changer les choses. Et il faut garder en tête que le budget doit tendre à l'équilibre, certes à 5 % près selon la loi sur les communes. Le Préfet indique, à cet égard, qu'un nouveau refus du budget ce soir, avec y compris un refus d'augmenter la contribution immobilière, serait lourd de conséquences mais aussi de sens. Les conséquences seraient la prononciation d'autres mesures par le Préfet visant à assurer le bon fonctionnement de la commune. En cas de refus, ce serait également lourd de sens car cela représenterait un profond désaveu à l'encontre des Autorités communales reconstituées alors que celles-ci ont besoin de la confiance de l'Assemblée communale pour travailler dans la bonne direction. Le Préfet demande à l'Assemblée communale de leur donner cette chance car il la mérite. Le Préfet termine en remerciant l'Assemblée communale pour son attention.

Le Président remercie le Préfet pour ses paroles et passe immédiatement au point 2 de l'ordre du jour.

2. Présentation des conseillers communaux

Le Syndic passe la parole à chacun des conseillers communaux qui se présentent sur le plan civil et politique. C'est l'occasion pour les sept conseillers communaux qui sont Mme Chantal Genetelli de Montagny-la-Ville, MM. Stéphane Joye de Mannens, Hubert Oberson, Syndic, de Montagny-les-Monts, Jean-Louis Francey de Cousset, Bertrand Joye, Vice-syndic, de Mannens et Thierry Bussard de Mannens, d'expliquer leurs parcours de vie, que ce soit privé et/ou professionnel, leurs motivations personnelles et leurs impressions après quelques mois dans la nouvelle composition du Conseil communal.

Le Président remercie chacun des conseillers communaux pour leur présentation et passe à la présentation du point suivant.

3. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2013

Le Président indique que comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 au Café-restaurant des Arbognes ne sera pas lu en assemblée. Il était à disposition des citoyens actifs dans les 10 jours précédant l'Assemblée sur le site internet et au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture. Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2013. Ce n'est pas le cas et le Président le soumet au vote.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie le secrétaire communal pour sa rédaction.

4. Comptes 2013

Le Président donne la parole à Mme Chantal Genetelli qui va procéder à la présentation des comptes 2013. Le Président demande tout d'abord de bien écouter la présentation et d'attendre la fin pour poser des questions.

Mme Chantal Genetelli explique en préambule que la présentation des comptes est différente de ce qui a été fait dans le passé, ceci avec le soutien de la commission financière. Par ailleurs, cette présentation respecte d'ores et déjà les nouvelles directives qui seront mises en place par toutes les communes à partir de 2017 pour une présentation des comptes qui soient comparables au niveau fédéral et international. Elle se réjouit dès lors que la commune de Montagny soit en avance sur tout le monde dans ce domaine.

4.1. Compte de fonctionnement

Mme Chantal Genetelli explique que les comptes de l'exercice 2013 et la proposition de budget 2014 sont présentés hors imputations internes (soit sans les comptes 39 et 49)

Elle définit ensuite précisément les chapitres soumis aux imputations internes, soit les chapitres zéro à huit :

- 0- Administration,
- 1- Ordre Public,
- 2- Enseignement-formation,
- 3- Culture et loisirs,
- 4- Santé
- 5- Affaires Sociales
- 6- Transports et communication,
- 7- Protection-Aménagement de l'environnement
- 8- Economie

Elle relève l'exemple des charges d'amortissements et d'intérêts bancaires qui sont déjà enregistrés dans le chapitre comptable 9 - Finances et Impôts et ensuite imputés aux chapitres correspondants.

Pour une analyse des comptes par chapitre, soit selon la classification administrative, il est essentiel d'y inclure les imputations internes. En revanche pour une analyse globale par nature, il est plus opportun de les exclure pour une meilleure analyse des comptes.

Mme Chantal Genetelli continue la présentation des comptes 2013 qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 82'021.13, soit un résultat bien meilleur que celui budgété de Fr. 339'505.40. A l'aide de graphiques, elle présente les comptes 2013 comparativement aux exercices antérieurs, une analyse des charges et recettes de fonctionnement 2013, les comptes d'investissement 2013 et une analyse du bilan 2013.

Mme Chantal Genetelli présente encore d'autres graphiques :

1. Sur l'évolution des résultats 2010 à 2013, avec un bénéfice en 2010, deux déficits en 2011 et 2012 et un bénéfice en 2013.
2. Sur l'évolution des charges de fonctionnement entre 2010 et 2013, avec une augmentation constante chaque année, plus légère en 2013
3. Sur l'évolution des produits de fonctionnement qui augmentent mais pas de manière aussi marquée que les charges, sauf pour l'année 2013 où l'augmentation est très importante.
4. Un comparatif entre les charges du budget et des comptes 2013, avec un écart faible 1,6 % d'écart, soit Fr. 108'488,46, ce qui démontre un bon suivi des dépenses.

5. Un comparatif entre les produits budgétés et ceux des comptes, avec une progression importante de 8%. A cet égard, aucun indicateur économique, aucune statistique, aucun avis des autorités cantonales, ni même aucun élément propre à la commune ne pouvaient laisser prévoir une telle augmentation des produits pour un montant supplémentaire de Fr. 821 061,40 entre 2012 et 2013. (entre 2012 et 2011 = Fr. 55 693,44 - entre 2011 et 2010 = Fr. 212 868,76)
6. Une analyse en détail des charges et des recettes 2013, avec en premier poste les charges liées, représentant 46.17 % du total des charges.
7. Les variations entre le budget 2013 et les comptes 2013, avec les plus fortes hausses qui se concentrent sur les comptes 31, d'environ 25 %. Cela concerne l'entretien des immeubles et l'achat d'eau et d'énergie par exemple. Il faut relever que globalement, l'ensemble des charges n'a augmenté que de 1,6 % ce qui démontre que le Conseil communal a bien analysé l'ensemble des charges de la commune.
8. La variation des charges entre 2012 et 2013, où l'on constate que la plus grande augmentation concerne l'entretien des immeubles, routes et territoire (+42 %) alors que le chapitre impôts, taxes et cotisations marque un recul de 46 %. Au final, on constate qu'il n'y a pas eu de dérapage dans les dépenses de la commune qui ont été bien contrôlées par le Conseil communal de l'époque.

Mme Chantal Genetelli s'arrête ensuite sur quelques postes en particulier :

- Compte 35 : Ces charges sont fixées par le Canton en fonction de notre population, en rapport avec celle du canton. La part la plus importante des charges liées se porte sur le dicastère Enseignement et Formation qui à lui seul représente en charges liées Fr. 1'894'122,95. Une baisse dans ce compte est principalement la conséquence de la cessation du cercle scolaire Montagny-Léchelles et non pas une baisse de charges fixées par le Canton.
- Compte 30 : Entre l'exercice 2012 et l'exercice 2013 une variation de 2,75% et entre le budget 2013 et le compte 2013, une baisse d'environ 0,3% soit Fr. 4'000,00.
- Compte 33 : le compte amortissement est en ligne avec les exercices précédents.
- Compte 32 : Les emprunts communaux ont été faits auprès de deux établissements bancaires, soit la Banque Cantonale de Fribourg pour environ 57% et la Banque RAIFFEISEN pour environ 43 %. Ce poste est en baisse de plus de 8,5% par rapport à l'exercice 2012 en raison d'une baisse des taux d'intérêts négociés à la baisse pour les derniers emprunts (moins de 1% à court terme pour la construction du chauffage à distance et pour les travaux d'eau et d'épuration à Mannens).
- Compte 314 : c'est sur ce compte que s'enregistre l'une des plus fortes hausses de charges « entretien des immeubles, routes et territoires ». plus particulièrement avec l'entretien et la rénovation des installations de distribution d'eau potable à Montagny la Ville (recherche de fuites compte 700.314.0)
- Compte 319 : Cette importante baisse de 46% au regard de l'exercice 2012 porte essentiellement sur le compte « pertes sur débiteurs ». C'est le résultat du suivi rigoureux et strict des procédures en recouvrement de créances par l'administration.
- Compte 33 : le poste amortissement marque une faible augmentation par rapport à l'année 2012, de 2,3 %, qui s'inscrit dans la lignée des exercices précédents.
- Compte 36 : Le poste aide et subventions et en augmentation de 4 % par rapport aux comptes 2012. Ces subventions soutiennent les sociétés locales qui font vivre la commune et cimentent le lien social.

Mme Chantal Genetelli s'arrête ensuite sur différents postes concernant les recettes. Les recettes 2013 ont été engrangées à hauteur de Fr. 7'180'309,89 soit une hausse 12,9 % au regard de l'exercice 2012, principalement l'impôt sur le revenu. L'écart entre les comptes 2013 et le budget 2013 est faible. Elle démontre ensuite différents tableaux comparatifs par rapport aux comptes et aux budgets. Tous les types d'impôts sont en augmentation, mais de manière très inégale d'un impôt à l'autre. Elle précise encore que le compte 45 « participation et remboursement de collectivités » est en forte baisse soit 31% de moins en raison de la disparition du cercle scolaire de Montagny-Léchelles et en raison de la cessation des remboursements LAMAL.

Mme Chantal Genetelli commente ensuite l'incidence de la péréquation financière. Elle rappelle que la péréquation financière prend en compte un certain nombre de critères pour en fixer les conditions de répartition. Il s'agit entre autres la densité de population au regard de la surface de la commune et de ses recettes fiscales. En 2013 les rentrées issues de la péréquation représentent environ 8,48 % des recettes. L'année 2010 fut une année charnière n'ayant reçu aucun montant de la nouvelle péréquation financière. Cependant il faut reconnaître que le nouveau système de la péréquation financière intercommunale nous a globalement désavantagés.

4.2. Compte d'investissement

Mme Chantal Genetelli indique que le montant brut des investissements réalisés pendant l'exercice 2013 s'élève à la somme de Fr. 1'885'713,25. Ce montant a été financé pour une partie par les subventions et taxes spécifiques encaissées pour un montant global de Fr. 611'687,70. Au total les investissements ont coûté pour cet exercice 2013 la somme de Fr. 1'274'025,55. Les investissements réalisés ont presque tous suivi au plus près les budgets votés en Assemblée communale tels que l'on peut le constater à la lecture du bulletin communal. Les dépassements de budget ont été aussi détaillés comme pour la construction de la passerelle piétonnière à Cousset. Pour respecter les prescriptions légales données par le service cantonal des lacs et cours d'eau de Fribourg, cette passerelle a dû être rallongée.

4.3. Bilan

Mme Chantal Genetelli indique que le montant des actifs immobilisés se monte à Fr. 13'382'850,20

Le passif présente un poste créanciers et passif transitoire de Fr. 1'066'095,00 résultant de la comptabilisation des factures relatives à la centrale de chauffe, factures réglées dans le courant de l'année 2014. Le poste débiteurs est en hausse en raison des rentrées fiscales supplémentaires. L'endettement de la commune par habitant au 31.12.2013 se chiffre à la somme de Fr. 4'226,05 par habitant. Ce qui fait que nous sommes au 128^{ème} rang sur les 165 communes du canton.

Mme Chantal Genetelli indique qu'il ne faut pas se fier à la baisse de l'endettement par habitant par rapport à l'exercice 2012, compte tenu des emprunts contractés au début de l'année 2014. Ce poste d'endettement reste à travailler pour les exercices futurs et il en sera question lors de l'examen du budget 2014.

Ce qu'il faut garder bien présent à l'esprit c'est l'évolution malheureusement négative de la fortune de la commune qui en trois ans a passé de Fr. 3'519'121,09 en 2010 à Fr. 2'584'642,15 au 31.12.2013. Après de très fortes pertes aux exercices 2011 et 2012 pour un total de Fr. 1'016'499,69, l'exercice 2013 boucle avec un très faible excédent de Fr. 82'021,12, ce qui ne change pas l'image financière de la commune qui reste très endettée.

Ce constat va nous obliger à prendre des mesures, pour stopper cet effritement de notre fortune, pour les prochains exercices, et ce malgré les mesures d'économie prises depuis plusieurs

années par le Conseil communal, ce qui rend inévitable une réévaluation des recettes fiscales avec y compris le spectre d'une hausse des impôts.

Mme Chantal Genetelli termine sa présentation en indiquant que tout à chacun pourra poser des questions après le rapport de la commission financière.

Le Président remercie Mme Chantal Genetelli pour sa présentation. Il passe la parole à M. Patrick Neuhaus, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission sur les comptes 2013 reproduit ci-après.

4.4. Rapport de la commission financière

COMPTES 2013 Rapport de la Commission Financière

Sur la base du rapport de l'Audit établi par Fidustavia S.A. à Estavayer-le-Lac et après une séance avec le Conseil communal, nous constatons que la comptabilité est tenue avec exactitude.

Le compte de fonctionnement clôture avec un bénéfice de CHF 82'021,13 en comparaison d'une perte budgétée de CHF 339'505,40.

Les charges nettes effectives d'exploitation (chapitres 1 à 8) sont supérieures d'environ CHF 40'000.— (+0,60%) aux montants budgétés signifiant une bonne maîtrise des dépenses.

Comme constaté ci-dessus, les charges ont été maîtrisées et ainsi le bénéfice de cet exercice est principalement dû à une augmentation des entrées du chapitre no 9 concernant les rentrées d'impôts sur les postes suivants :

- Impôts sur prestations en capital	+ CHF 120'000.— par rapport au budget
- Impôts sur les mutations	+ CHF 103'000.—
- Impôts sur le bénéfice des personnes morales	+ CHF 90'000.—
- Impôts sur le revenu	+ CHF 50'000.—
- Impôts sur gains immobiliers et plus-values	+ CHF 27'000.—
- Impôts sur la fortune	+ CHF 12'000.—
- Impôts à la source	+ CHF 11'000.—
Soit un total de	+ CHF 413'000.—

Aux vues de ces variations importantes et difficilement prévisibles, nous encourageons le Conseil communal à rester prudent dans l'estimation des entrées fiscales pour les futurs exercices comptables.

Les investissements à venir devront être sélectionnés judicieusement afin de permettre à la commune de maintenir une certaine attractivité et d'assurer le fonctionnement des services à la population.

Le résultat de cet exercice est dû à la bonne gestion des coûts mise en place depuis plusieurs années et des rentrées fiscales exceptionnelles.

Sur la base de ces éléments, nous approuvons les conclusions du rapport de l'Organe de révision externe et recommandons l'approbation des comptes 2013 par l'Assemblée communale.

La Commission Financière

Patrick Neuhaus

Monique Gründler

Alexandre Perriard

Le Président reprend la parole en remerciant la commission financière pour sa collaboration avec le Conseil communal et pour tout son travail dans l'intérêt de la collectivité.

4.5. Approbation des comptes

Le Président ouvre maintenant la discussion et demande s'il y a des questions sur les comptes 2013. Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui sont d'accord d'approuver les comptes 2013 tels que présentés de se manifester en levant la main. Les comptes 2013 sont approuvés par 90 avis positifs. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa confiance.

5. Budget 2014

Le Président donne la parole à Mme Chantal Genetelli qui va procéder à la présentation du budget de fonctionnement 2014 selon le plan ci-après :

- I-Analyse des charges du budget :
 - A- Les charges
 - 1- Les dépenses liées
 - 2- Les autres charges
 - B- L'endettement
 - C- Les amortissements
- II-Analyse des prévisions sur recettes
- III-Investissements
- IV-Contribution Immobilière

Avant de commencer formellement la présentation du budget, Mme Chantal Genetelli tient à faire quelques observations sur le budget 2014 :

- La première est que ce budget a été préparé dans des conditions fortes inhabituelles, ce qui a déjà été dit par M. le Préfet. En premier lieu, il faut souligner qu'un semestre est déjà écoulé. Dans la préparation de ce budget il a donc été tenu compte des dépenses déjà engagées.
- En second lieu, en l'absence de budget, avec le concours des autorités préfectorales et du Service des Communes, seules les dépenses entrant dans le cadre strict du bon fonctionnement de la commune ont été faites les autres dépenses ont été réservées, reportées voire annulées.
- En troisième lieu, la situation politique de la commune a vu la composition du Conseil entièrement revu en l'espace de quelques mois avec de nouveaux conseillers en place depuis trois à neuf mois. Ce fut pour chacun un véritable défi, en si peu de temps, de prendre connaissance des dossiers, de les travailler avec soin pour tendre vers une efficacité sur ce qui est soumis aujourd'hui au vote.
- Et en quatrième lieu, travailler avec les comptes 2013 pour présenter un budget 2014 après une approbation de l'exercice précédent. Ce point était réclamé lors de précédentes assemblées. Le Conseil communal va s'exercer à suivre de plus près les comptes pour l'établissement des prochains budgets aux fins d'être au plus près des réalités économiques tant en charges qu'en recettes de notre commune.

5.1. Présentation générale du budget de fonctionnement

Fort de ces constatations, Mme Chantal Genetelli passe maintenant à la présentation du budget 2014. Elle explique que comme pour les comptes de l'exercice 2013, le budget 2014 est présenté hors imputations internes.

Ce budget prévoit un montant estimé total de charges de **Fr 7'502'223,10** pour un montant estimé total de recettes de **Fr. 7'189'817.25** soit un excédent de charges de **Fr. 312'405,85**.

A- Analyse des charges du budget

Au regard de l'exercice 2013, les charges budgétées pour 2014 sont en baisse de 0,3% par rapport aux charges réelles 2013.

La commission financière, en son rapport indique que le budget 2014 est en hausse de 2,30% par rapport à l'exercice 2013. Cette analyse a été faite sur la base des charges incluant les imputations internes. Cette analyse est logique pour une présentation par chapitre.

Cette faible diminution des charges réelles se décomposent comme suit :

- une augmentation de 3,24% des charges liées
- une diminution significative sur les autres charges de la commune de 3,28 %

ce qui démontre la volonté et l'effort du Conseil communal pour gérer au mieux la commune et faire des économies tout en préservant sa qualité de services et de prestations.

Mme Chantal Genetelli projette un tableau comparatif des charges entre les comptes 2013 et le budget 2014 qui appuient cette analyse

La présentation des charges par nature et par ordre d'importance donnent les indications suivantes :

1- Les dépenses liées

Compte 35 : dépenses liées

Mme Chantal Genetelli indique, pour mémoire, que ce poste budgétaire est sans marge de manœuvre. Ces dépenses liées sont fixées au regard de notre population et augmentent avec elle. Même si des subventions cantonales sont allouées, il n'y a pas de parallélisme entre eux. Nous recevons peu en produits liés. En résumé les charges liées augmentent plus que les subventions.

De plus les nouveaux habitants coûtent et accroissent les charges sur plusieurs postes mais nous le constaterons plus loin, les charges n'augmentent pas forcément dans la même proportion que les recettes.

Pour 2014, les charges liées représentent un coût de Fr 1 608,81 par habitant. Le chiffre des dépenses liées présenté se base sur les indications communiquées par les services cantonaux évaluant ainsi un surcroît de charges de 3,24% par rapport à l'exercice 2013. Il est d'ores et déjà prévisible, au vu des informations transmises par nos autorités cantonales, de les voir encore augmentées pour les prochaines années. C'est une donnée particulièrement importante pour l'établissement de nos futurs budgets (transports- enseignements –EMS)

2 - Autres charges

Compte 30 : Autorité et personnel

Le traitement des employés communaux n'a pas été augmenté cette année 2014 et ne le sera pas et ce en violation du Règlement communal sur le personnel adopté en 2011 par l'Assemblée communale.

En effet pour mémoire, Mme Chantal Genetelli cite l'article 59 de ce Règlement :

Article 59 : Augmentation

alinéa 1 : "le collaborateur a droit" au début de chaque année civile à une augmentation correspondant à un ou plusieurs paliers....

alinéa 2 : "Lorsque le collaborateur.....ne répond pas ou que partiellement aux exigences de la fonction sous l'angle des prestations, du comportement ou des aptitudes, l'augmentation n'est pas octroyée »

Cette clause implique donc la commune à augmenter les paliers des employés communaux pour 2014. C'est aussi la raison pour laquelle il n'était pas possible, malgré une demande de citoyens, de légalement aligner les salaires des employés communaux sur les mesures prises par le canton pour son personnel en diminuant les charges salariales.

La seule possibilité de voir restreindre ce poste étant de mieux suivre les heures supplémentaires sachant que celles-ci entrent souvent dans le cadre d'urgence ou de force majeure.

Mme Chantal Genetelli tient à saluer ici la grande responsabilité citoyenne de notre personnel qui a renoncé à faire valoir ses droits, pour le bien de tous. Qu'ils en soient au nom de la commune tous remerciés.

Cependant il est nécessaire de procéder à une révision et une adaptation de ce règlement communal qui sera présenté au vote de la prochaine assemblée communale.

Les baisses inscrites dans les charges au budget 2014 sont particulièrement sensibles sur plusieurs postes :

- Compte 310 : imprimé et fournitures de bureau (-Fr. 13'000.00)
- Compte 311 : achat de mobilier matériel machines véhicules (-Fr. 18'000.00)
- Compte 312 : combustible, énergie, eau, gaz (- Fr. 19'000.00)
- Compte 314 : entretien des immeubles, routes ... (- Fr. 78'600.00)
- Compte 315 : entretien mobilier installation (- Fr. 12'000.00)
- Compte 318 : honoraires et prestation de services (- Fr. 64'500.00)
 - transports d'élèves (- Fr. 54'700.00)
 - honoraires d'avocat (-Fr. 21'000.00)
 - Frais généraux (-Fr. 7'300.00)
- Compte 36 : aides et subvention est en hausse de 5%.

Compte tenu de ses obligations légales en matière de politique familiale, le Conseil communal a opté pour un effort envers l'Accueil Extrascolaire Scolaire (AES) Point virgule en augmentant la subvention allouée. Le Conseil communal entend suivre une réelle réflexion sur l'ensemble des structures d'accueil dans la commune.

B - ENDETTEMENT

- Compte 32 : Intérêts, passif

Ce poste est en augmentation d'environ 10% par rapport aux comptes 2013 en raison des nouveaux emprunts contractés. En 2014 le montant d'emprunts auprès de la BCF avoisine les 7 millions et ceux contractés auprès de la banque RAIFFESEN dépassent de peu les 5 millions. Le taux annuel moyen est de 2,82%. L'endettement s'est accru en 2014 et comme analysé précédemment, il affecte la fortune de notre commune. C'est bien sur ce point que doit se concentrer notre réflexion et notre effort. Des démarches ont été effectuées dans le courant du premier trimestre auprès de nos banques créancières pour réviser les taux des crédits qui sont très hauts au regard des taux actuels. Les emprunts restent contractuels entre notre commune et les banques. Renégocier les taux revient juridiquement à rompre un contrat avec toutes les conséquences de droit et financières y afférents. Les taux proposés et leur durée de remboursement se sont révélés plus défavorables pour nous et les dédites fort élevées. Nos banques ne sont donc pas entrées en matière pour renégocier ces taux au niveau du marché sans d'énormes pénalités. L'absence de budget à leur présenter a été aussi un facteur fort défavorable dans nos démarches qui se sont révélées infructueuses. Ce travail est donc à reprendre dès que vous aurez approuvé ce budget. Le Conseil communal élargira même son action auprès d'autres banques sachant qu'une commune suisse est un débiteur parmi les moins risqué pour une banque.

C- AMORTISSEMENTS

- Compte 33 : Amortissement

L'augmentation de 16% dans ce budget correspond à un amortissement extraordinaire de Fr. 100'000.00 pour les travaux d'eau à Mannens couverts par un prélèvement sur la réserve spéciale. Les amortissements ordinaires suivent une progression normale.

II - RECETTES

Mme Chantal Genetelli indique que budgétiser les recettes est un exercice bien plus délicat que celui des charges. L'exercice 2013 en est un exemple concret. Si le compte charges a bien respecté le budget, en revanche l'écart est important entre compte et budget en ce qui concerne les recettes. L'inverse s'est produit pour les exercices 2011 et 2012 tous deux négatifs. Aux fins de correspondre au plus près de ce qui peut être prévisible, le Conseil communal s'est attaché à étudier plusieurs hypothèses de rentrées fiscales:

- Analyser les recettes sur plusieurs exercices.
- Suivre les recommandations cantonales en se fixant sur l'exercice 2011 en y appliquant un taux indicateur progressif, avec le risque d'avoir un montant d'impôt nettement inférieur à celui proposé dans le présent budget.
- S'attacher aux prévisions d'augmentations au regard des budgets 2013 et 2014 telles que communiquées par le Canton dans une conférence de presse en septembre 2013. Nous avons eu l'expérience dans deux exercices des conséquences catastrophiques de se fier à de telles prévisions statistiques.
- Prendre effectivement toute la mesure de la perte de l'exercice 2012 due essentiellement aux manques de rentrées fiscales.
- Viser l'exercice 2013 qui clôt avec un faible bénéfice alors qu'était budgétée une perte. L'explication étant principalement la très forte augmentation des recettes fiscales sur les postes par essence aléatoire alors que la variation de l'impôt sur le revenu n'est que

d'environ Fr 50'000.00 par rapport à ce qui était budgétisé sur 2013. Cet écart montre combien le précédent Conseil communal avait visé à peu près juste sur ce poste.

- L'arrivée de nouveaux citoyens n'est pas une donnée fiable pour une augmentation de l'impôt sur le revenu.
- L'augmentation annoncée de 10% en matière immobilière ne se vérifie pas à ce jour au sein des données dans notre commune.

Le Conseil communal n'a pas choisi d'entrer dans l'optimisme de l'exercice 2013 qui a connu des rentrées fiscales supplémentaires sur des postes par nature aléatoire.

Mme Chantal Genetelli indique qu'être raisonnable, voire prudent, tirer l'enseignement de tous les exercices précédents et pas seulement de celui de 2013 a été le choix du Conseil communal. Ce choix a été entériné par nos autorités du Service des Communes et de la Préfecture. La Commission financière attire aussi notre attention en nous recommandant la prudence.

Mme Chantal Genetelli précise encore qu'à six mois de la présentation du budget 2015, celui-ci est un budget de transition. Les critères retenus furent les suivants :

- Examiner autant que ce faire se peut les variations de rentrées fiscales sur les cinq dernières années sur les postes les plus sensibles comme impôts sur le revenu, impôts sur bénéfice et capital, impôts sur les prestations en capital.
- Prendre en compte ceux qui sont stables et ceux qui connaissent de fortes variations, entrer des données comme l'augmentation de population pour chiffrer une rentrée fiscale.
- Prendre conscience que de nombreux paramètres restent inconnus, d'autres sont aléatoires.
- Proposer des recettes fiscales à hauteur des charges pour les équilibrer n'est pas réaliste voire dangereux pour ce présent budget mais aussi pour ceux à venir.

Ce qui est certain se résume en trois points :

1. Les charges augmentent à chaque exercice malgré des resserrements de budget. L'augmentation porte principalement sur les charges liées.
2. Le budget doit être équilibré : Le seuil des 5% mis en place par la Loi sur les Communes ne reste qu'une tolérance sur laquelle nous ne pouvons compter dans l'avenir selon le Service des Communes.
3. Notre politique financière à long terme doit être revue de manière plus approfondie et plus élargie pour une meilleure gestion de l'endettement de notre commune à fin de ne pas voir la fortune de celle-ci fondre comme neige au soleil.

Mme Chantal Genetelli indique que la budgétisation des recettes a donc été faite en « bon père de famille » dans un contexte de fortes fluctuations ces trois dernières années. Compte tenu de ce qui précède, la budgétisation des recettes, telle que fixée par le Conseil communal, ne permet pas de répondre aux exigences de la Loi sur les communes. Il faut donc relever l'impôt. Le choix du Conseil communal pour ce budget de transition s'est porté sur une augmentation de la contribution immobilière

Mme Chantal Genetelli ouvre la discussion.

M. Gilbert Stocker de Grandsivaz estime qu'il serait bien d'indiquer pour chaque prêt le taux d'intérêt et la durée du contrat. Une personne de l'Assemblée répond que ces éléments se trouvent à la page 62 du bulletin communal.

Il n'y a pas d'autre question et Mme Chantal Genetelli passe maintenant à la présentation du budget des investissements.

5.2. Présentation générale du budget d'investissement

Le montant total des investissements dans le budget 2014 s'élève à la somme de Fr 2'208'125,05 se répartissant comme suit :

- Investissements approuvés dans de précédents budgets : Fr 1'945'425,05
- Nouveaux investissements budget 2014 : Fr. 262'700,00

Ces investissements vont générer des recettes à hauteur de Fr. 1'073'418,75 laissant un solde de charges de Fr. 1'134'706,30.

Mme Chantal Genetelli passe maintenant la parole à chacun des collègues du Conseil communal pour la présentation des nouveaux investissements prévus pour 2015.

a) 140.506.04 et 140.661.23 – Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers, et subvention y relative

M. Stéphane Joye indique qu'il s'agit de remplacer des tuyaux défectueux pour un montant estimé à Fr. 7'000.00. Pour cet investissement, il est prévu une subvention de l'ECAB de Fr. 1'960.00. Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 7'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire. En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 882.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 756.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 126.00), selon les conditions du marché.

M. Stéphane Joye ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

b) 290.503.1 - Raccordement de l'ancienne école de Cousset au réseau de chauffage à distance

Le Président explique que les travaux, estimés à Fr. 11'000.00, consistent à réadapter les installations intérieures avec la mise hors service de la chaudière et de la citerne à mazout.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 11'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 605.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 330.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 275.00), selon les conditions du marché.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

c) 290.503.7 - Rénovation partielle de l'appartement de l'école de Montagny-les-Monts

Le Président indique que les travaux de rénovation de la salle de bains de l'un des deux appartements de l'école de Montagny-les-Monts pour un montant estimé à Fr. 10'000.00. Il faut rappeler que les derniers travaux d'entretien du bâtiment datent des années 1960.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 10'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 550.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 300.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 250.00), selon les conditions du marché.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

d) 294.503.6 - Raccordement du centre scolaire et sportif au réseau de chauffage à distance

Le Président explique qu'il s'agit de travaux d'adaptation des installations intérieures par la mise hors service de la chaudière et de la citerne à mazout sont devisés à Fr. 18'000.00.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 18'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 990.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 540.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 450.00), selon les conditions du marché.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

e) 294.506.1 - Changement des luminaires de la salle polyvalente du centre scolaire et sportif

Le Président indique que le système d'éclairage de la salle polyvalente date de l'année de construction du bâtiment en 1979. Le type de néons utilisés a des dimensions spéciales et n'est aujourd'hui plus fabriqué. En 2013, la commune a encore pu trouver des néons. C'étaient les dernières pièces disponibles. La commune n'a pas d'autre choix que de remplacer l'ensemble de l'éclairage. La technologie proposée, LED, dispense d'un changement régulier des luminaires, laissant augurer des économies d'énergie et une diminution des coûts d'entretien. Le coût d'investissement a pu être ramené de Fr. 38'500.00 à Fr. 22'200.00 (baisse des prix du marché du LED).

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 22'200.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 1'221.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 666.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 555.00), selon les conditions du marché.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

f) 620.501.42 - Remise en état des routes communales - Etape XIV

M. Bertrand Joye explique que pour des raisons d'économie liées à la situation financière de la commune, l'étape 2014 de la remise en état des routes communales est moins importante que les années précédentes. Ne sera effectué que le strict nécessaire :

- Pose de 2 lampadaires à Montagny-la-Ville, au chemin de la Cabuche et à la route de la Planche, pour un montant de Fr. 9'000.00.
- Des réfections urgentes de chaussée sont planifiées pour un montant de Fr. 41'000.00 contre Fr. 21'000.00 au budget précédent.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 50'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 6'250.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 10 % l'an (Fr. 5'000.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 1'250.00), selon les conditions du marché.

M. Bertrand Joye ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

g) 700.501.05 et 140.661.01 - Extension du réseau d'eau de la route du Botset à Mannens et subvention ECAB y relative

M. Thierry Bussard informe qu'il existe un projet de construction est à l'enquête sur le terrain en zone d'activités, situé en bordure de la route cantonale au sud de l'entreprise Brülhart et Fils SA, à Mannens. Le bas de la route du Botset ne bénéficie d'aucune borne hydrante, ce qui ne permet pas d'assurer une défense incendie efficace. Une propriétaire qui habite le long de la route cantonale entre Mannens et Grandsivaz a pris contact avec le Conseil communal, pour des problèmes d'approvisionnement en eau potable. En effet, cette propriétaire, au bénéfice d'un droit d'eau proche de son domicile, devrait faire des frais trop conséquents pour mettre ses installations en ordre et ainsi bénéficier d'une eau de qualité. Elle souhaite donc se raccorder au réseau communal, à ses frais, même si le réseau communal est distant de son habitation. Pour ces trois raisons, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'étendre le réseau de distribution d'eau potable et de poser plusieurs bornes hydrantes le long de la route du Botset à Mannens. Les taxes de raccordement payées par la propriétaire ainsi que par le propriétaire de la zone d'activités financeront une partie de cet investissement. Il est également prévu une prolongation de la conduite en direction de l'entreprise Brülhart et Fils SA à Mannens. Cette construction sera réalisée en même temps que les équipements de la zone d'activités, et c'est donc pour cela qu'une nouvelle demande de crédit devra être déposée une fois connues les lignes exactes du projet. La commune pourra en outre bénéficier d'une subvention de l'ECAB d'un montant de Fr. 12'720.00. Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 106'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire. En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 6'063.20 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 3'731.20) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 2'332.00), selon les conditions du marché.

M. Thierry Bussard ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

h) 700.506.00 - Achat de compteurs d'eau

M. Thierry Bussard indique qu'il est prévu, comme chaque année, il est prévu de remplacer des compteurs d'eau qui font l'objet de location auprès des abonnés du réseau d'eau potable, pour un montant de Fr. 5'000.00 au total. Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 5'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire. En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 875.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 750.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 125.00), selon les conditions du marché.

M. Thierry Bussard ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

i) 740.503.1 - Agrandissement du jardin du Souvenir au cimetière de Montagny-les-Monts

M. Bertrand Joye de Mannens indique que le jardin du Souvenir au cimetière de Montagny-les-Monts doit être agrandi par la pose de deux stèles supplémentaires. Les travaux sont devisés à Fr. 3'500.00.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 3'500.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 612.50 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 525.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 87.50), selon les conditions du marché.

M. Bertrand Joye ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au point suivant.

j) 790.500.1 – Crédit complémentaire pour la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL)

M. Stéphane Joye rappelle que la Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Constructions (DAEC) ayant approuvé le PAL, celui-ci doit être adapté. Le bureau Archam et Partenaires SA à Fribourg estime le montant de ces travaux à Fr. 30'000.00.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 30'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 5'250.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 4'500.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 750.00), selon les conditions du marché.

M. Stéphane Joye ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe la parole à Mme Chantal Genetelli pour la présentation du point suivant.

5.3. Modification du taux de la contribution immobilière de 1,5 ‰ à 2 ‰

Mme Chantal Genetelli se réfère à la présentation du budget et rappelle que le Conseil communal s'est retrouvé devant l'obligation d'augmenter les recettes, essentiellement pour canaliser et endiguer l'endettement de la commune. Le choix du Conseil communal sur l'impôt à relever s'est porté sur la contribution immobilière qui touche l'ensemble des propriétaires de notre commune y compris ceux qui n'y sont pas domiciliés. De plus, le mode de calcul de répartition de la péréquation financière intercommunale se base sur une contribution immobilière à 3 pour mille applicable à l'ensemble des communes. Il est donc juste de réévaluer la contribution immobilière plutôt qu'un autre impôt car nous sommes largement perdants avec une contribution immobilière aussi basse que celle pratiquée actuellement et nous ne pouvons pas nous payer ce luxe d'être ainsi défavorisé. Le Service des communes a confirmé ce choix puisqu'il a clairement indiqué que le premier impôt à augmenter doit être celui de la contribution immobilière.

Au sein du canton avec une contribution immobilière à 1,5 pour mille et au vu du tableau projeté sur l'écran, nous constatons en effet que nous sommes loin en dessous de la moyenne des communes de notre canton. En effet, 47 communes situent en-dessous de deux pour mille, 71 à deux pour mille, et le solde, 45 communes, étant en-dessus de deux pour mille.

Pour ce présent budget nécessitant une augmentation des impôts, faire le choix de relever seulement et exclusivement le taux de la contribution immobilière plutôt qu'une augmentation du point de l'impôt sur le revenu répond à plusieurs critères :

- « budget de transition » est établi à mi-année comptable.
- le budget étant voté pour l'année civile il est rétroactif dès son approbation pour entrer en vigueur au 01.01.2014.
- Augmenter les points d'impôts sur revenus reviendrait à reprendre tous les calculs au 1^{er} janvier 2014 et viendrait compliquer les avis de taxation à émettre par l'administration et pénaliser le contribuable qui se verrait lourdement sollicité en début 2015.

- Augmenter les points d'impôts sur revenus 2014 est au stade de cet exercice prématuré pour une bonne gestion des exercices à venir.
- La prévisible augmentation des charges liées pour les années à venir doublée d'une diminution probable de subventions cantonales doit être préalablement analysée finement avant de définir une augmentation d'impôt sur revenus.

Mme Chantal Genetelli indique que le Conseil communal n'entend pas en effet voir proposer des hausses répétées d'un impôt sur le revenu, laquelle doit intervenir aussi avec une mise en place de politique financière de notre commune à long terme pour la dégager de son endettement.

La proposition d'augmenter la contribution immobilière de 0,5 pour mille permet de :

- répondre aux exigences légales en présentant un budget dont les charges n'excède pas 5% des recettes.
- d'avoir une sécurité de rentrée fiscale étant sur un poste fiscal stable

Mme Chantal Genetelli présente les conséquences de l'augmentation de la contribution immobilière pour les propriétaires, qui se chiffrent comme suit :

- Fr. 12,50 par mois, soit Fr. 150.00 par année pour une valeur fiscale d'un appartement de Fr. 300'000.00
- Fr. 20,85 par mois, soit Fr. 250.00 par année pour une propriété d'une valeur fiscale de Fr. 500'000.00

En conclusion, Mme Chantal Genetelli indique que le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale une augmentation de la contribution immobilière qui permettra non seulement de présenter un budget qui répond aux dispositions légales de la Loi sur les communes, mais qui est aussi un premier pas vers une volonté du Conseil communal de voir cesser la baisse de la fortune de notre commune et de mettre en adéquation la politique économique du canton avec la nôtre.

Arrivée en fin de présentation, Mme Chantal Genetelli remercie l'Assemblée communale pour son attention.

Le Président remercie Mme Chantal Genetelli pour sa présentation et donne la parole à M. Patrick Neuhaus, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission sur le budget 2014, reproduit ci-après :

5.4. Rapport de la Commission Financière

<p>RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE</p> <p>BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2014</p>
--

1. Budget de fonctionnement 2014

Le budget de fonctionnement présente un résultat déficitaire avec un excédent de charges de CHF 312'405,85 soit 4,35% du total des revenus (norme tolérée de 5%). Ce résultat tient compte de l'augmentation de la contribution immobilière proposée par le conseil communal.

Le total des charges budgétées pour l'exercice 2014 s'élève à CHF 7'502'223,10, soit une augmentation de 1,26 % par rapport à l'exercice 2012, et une augmentation de 2,30 % par rapport au budget 2013. En tenant compte de l'augmentation des charges liées et comme pour les exercices précédents, nous constatons que le conseil communal a limité au maximum les charges d'exploitation en réduisant les dépenses ou en les reportant sur les exercices futurs.

Le total des produits budgétés, soit CHF 7'189'817,25, se base sur l'excellent exercice 2013. Les recettes fiscales ont été calculées sur les chiffres du budget 2013 dont l'exercice peut être qualifié d'inattendu. Le total des produits de l'impôt sur le revenu est supérieur à la progression de 6 % préconisée par le service des communes.

Malgré ces prévisions optimistes et l'augmentation de la contribution immobilière d'un demi-point, le taux d'excédent des charges est légèrement inférieur aux 5 % tolérés et débouchera vraisemblablement sur une augmentation du taux d'imposition pour l'exercice 2015.

Suite à deux exercices complètement opposés, le conseil communal a décidé d'adopter une position d'attente afin de définir au mieux l'augmentation pour 2015 du taux d'impôt la plus réaliste en étudiant la progression des chiffres 2014.

2. Budget des investissements 2014

Le budget des investissements présente un excédent de charges d'un montant net de CHF 1'134'706,30.

Les nouveaux investissements proposés pour un montant net de CHF 256'020,00 se composent de :

1.- Extension réseau d'eau Mannens	CHF 93'280.—
2.- Remise en état des routes communales	CHF 50'000.—
3.- Révision du PAL	CHF 30'000.—
4.- Changement des luminaires Centres sportif	CHF 22'200.—
5.- Raccordement centre scolaire au CAD	CHF 18'000.—
6.- Raccordement ancienne école au CAD	CHF 11'000.—
7.- Rénovation app. école Montagny-les-Monts	CHF 10'000.—
8.- Raccordement nouvelles constructions réseau eau	CHF 8'000.—
9.- Remplacement tuyaux pompiers	CHF 5'040.—
10.- Achat compteurs d'eau	CHF 5'000.—
11.- Agrandissement place funéraire	CHF 3'500.—

Bien qu'ayant décidé de limiter un maximum les investissements, le Conseil communal a décidé de vous proposer ces investissements indispensables au bon fonctionnement de la commune. Nous préavisons favorablement ces investissements.

3. Conclusion

L'établissement du budget 2014 s'est avéré un exercice délicat surtout après deux années différentes débouchant sur des résultats extrêmes.

A ce jour et tenant compte des éléments en notre possession, nous considérons qu'une augmentation d'impôt semble inévitable pour 2015. Son ampleur est encore difficilement chiffrable. Cette augmentation nous permettra de retrouver l'équilibre budgétaire préconisé par le service des communes et exigé par les bases légales.

C'est pourquoi, nous ne pouvons que préavisser favorablement l'augmentation du taux de la contribution immobilière d'un demi pour mille.

Vous rendant attentifs à nos remarques, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs, à accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2014 tels qu'ils nous ont été présentés ce soir.

La Commission financière :

Patrick Neuhaus Monique Gründler Alexandre Perriard

Le Président remercie à nouveau la commission financière pour sa collaboration et il passe au vote sur la modification du taux de la contribution immobilière, de 1,5 pour mille à 2 pour mille.

5.5. Vote sur la modification du taux de la contribution immobilière de 1,5 ‰ à 2 ‰

Le Président demande à celles et ceux qui sont d'accord de modifier le taux de la contribution immobilière, de 1,5 pour mille à 2 pour mille, de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 70 avis positifs et 12 avis négatifs. Le Président indique que la modification du taux de la contribution immobilière, de 1,5 pour mille à 2 pour mille, est acceptée. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

5.6. Vote sur le budget de fonctionnement

Le Président demande s'il y a des questions concernant le budget de fonctionnement.

M. Frédéric Schaller de Mannens demande ce qu'il en est des investissements contestés l'année passée, comme la fourniture et la pose d'un silo à sel. Sont-ils toujours bloqués ou alors ont-ils été noyés dans le budget 2014 ?

Mme Chantal Genetelli confirme que l'investissement du silo à sel a été supprimé lors de la précédente Assemblée communale et donc il n'existe plus. Cela a conduit la commune à devoir payer une débite pour non-respect du contrat, d'un montant de Fr. 5'000.00 environ.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2014 tel que présenté ce soir de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 94 avis positifs. Le Président indique que le budget de fonctionnement 2014 est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

5.7. Vote sur les nouveaux investissements, objet par objet

Le Président reprend tous les investissements et passe au vote, objet par objet, en demandant aux personnes présentes de se référer aux informations transmises par le Conseil communal, que ce soit de vive voix ce soir ou alors par le biais du bulletin communal.

- a) 140.506.04 et 140.661.23 – Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers, et subvention y relative

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour l'achat de matériel pour les sapeurs-pompiers, et subvention y relative de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 68 avis positifs et 19 avis négatifs. Le Président indique que l'investissement pour l'achat de matériel pour les sapeurs-pompiers, et subvention y relative est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

b) 290.503.1 - Raccordement de l'ancienne école de Cousset au réseau de chauffage à distance

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour le raccordement de l'ancienne école de Cousset au réseau de chauffage à distance de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 87 avis positifs sans avis négatif. Le Président indique que l'investissement pour le raccordement de l'ancienne école de Cousset au réseau de chauffage à distance est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

c) 290.503.7 - Rénovation partielle de l'appartement de l'école de Montagny-les-Monts

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour la rénovation partielle de l'appartement de l'école de Montagny-les-Monts de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 93 avis positifs sans avis négatif. Le Président indique que l'investissement pour la rénovation partielle de l'appartement de l'école de Montagny-les-Monts est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

d) 294.503.6 - Raccordement du centre scolaire et sportif au réseau de chauffage à distance

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour le raccordement du centre scolaire et sportif au réseau de chauffage à distance de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 83 avis positifs sans avis négatif. Le Président indique que l'investissement pour le raccordement du centre scolaire et sportif au réseau de chauffage à distance est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

e) 294.506.1 - Changement des luminaires de la salle polyvalente du centre scolaire et sportif

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour le changement des luminaires de la salle polyvalente du centre scolaire et sportif de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 87 avis positifs et 3 avis négatif. Le Président indique que l'investissement pour le changement des luminaires de la salle polyvalente du centre scolaire et sportif est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant

f) 620.501.42 - Remise en état des routes communales - Etape XIV

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour la remise en état des routes communales - Etape XIV de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 86 avis positifs et 2 avis négatifs. Le Président indique que l'investissement pour la remise en état des routes communales - Etape XIV est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

- g) 700.501.05 et 140.661.01 - Extension du réseau d'eau de la route du Botset à Mannens et subvention ECAB y relative

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour l'extension du réseau d'eau de la route du Botset à Mannens et subvention ECAB y relative de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 81 avis positifs et 1 avis négatif. Le Président indique que l'investissement pour l'extension du réseau d'eau de la route du Botset à Mannens et subvention ECAB est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

- h) 700.506.00 - Achat de compteurs d'eau

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour l'achat de compteurs d'eau de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 69 avis positifs sans avis négatif. Le Président indique que l'investissement pour l'achat de compteurs d'eau est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

- i) 740.503.1 - Agrandissement du jardin du Souvenir au cimetière de Montagny-les-Monts

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour l'agrandissement du jardin du Souvenir au cimetière de Montagny-les-Monts de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 88 avis positifs sans avis négatif. Le Président indique que l'investissement pour l'agrandissement du jardin du Souvenir au cimetière de Montagny-les-Monts est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

- j) 790.500.1 – Crédit complémentaire pour la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL)

Le Président passe au vote. Il demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement pour le crédit complémentaire pour la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 56 avis positifs et 15 avis négatif. Le Président indique que l'investissement pour le Crédit complémentaire pour la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

5.8. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Le Président passe au vote final du budget et demande à celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement et d'investissement 2014 de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 92 avis positifs sans aucun avis négatif. Le Président indique que le budget de fonctionnement et d'investissement 2014 est accepté. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

6. Commission Financière

6.1. Démission

Le Président indique que le Président de la commission financière, M. Patrick Neuhaus, a décidé de mettre fin à sa fonction après 8 ans d'exercice. Sa lettre de démission est parvenue au Conseil communal le 7 janvier 2014. Le Président tient à remercier M. Patrick Neuhaus pour toute la compétence, le temps et l'énergie qu'il a déployés pour mener à bien cette activité au profit de la collectivité publique.

Le Président rappelle que la Loi sur les Communes stipule que la démission d'un membre de la Commission Financière ne survient qu'au moment de l'élection de son remplaçant.

6.2. Election à la Commission financière

Le Président demande s'il y a des personnes intéressées par la fonction de membre de la commission financière.

M. François Genetelli de Montagny-la-Ville s'annonce candidat, tout en insistant sur le fait que son épouse, Mme Chantal Genetelli, est élue conseillère communale, en charge du dicastère des finances. Il laisse donc le choix à l'Assemblée communale d'estimer si son élection est compatible avec la fonction exercée par son épouse.

Le Président soumet au vote la candidature de M. François Genetelli qui acceptée à l'unanimité par une salve d'applaudissement.

6.3. Proposition de modification du nombre des membres de la Commission Financière

Lors de la précédente Assemblée communale, celle du 19 décembre 2013, le Conseil communal s'était engagé évaluer une adaptation du nombre des membres de la commission financière. Après réflexion, le Conseil communal propose aujourd'hui d'augmenter le nombre des membres de la commission financière à 5 personnes au lieu de 3 personnes actuellement. Il demande s'il y a d'autres propositions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe la proposition du Conseil communal au vote en demandant à celles et ceux qui sont d'accord de porter le nombre des membres de la commission financière de 3 à 5 membres de s'exprimer en levant la main.

Les scrutateurs dénombrent 77 avis positifs et 3 avis négatifs. Le Président indique que la proposition du Conseil communal de porter le nombre des membres de la commission financière de 3 à 5 membres est acceptée. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision favorable et passe au point suivant.

7. Informations communales

Information sur l'introduction d'un Conseil général

Le Président explique que suite à la demande de citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale, le Conseil communal s'est penché sur cette possibilité offerte par la Loi sur les communes qui permet de remplacer l'Assemblée communale par le Conseil général. Une information détaillée sur le sujet a été publiée à la page 47 du bulletin communal.

Le Président informe que le Conseil communal a opté tout d'abord pour l'organisation d'une séance d'information publique avec des élus communaux qui siègent déjà avec un Conseil général. Cela donnera l'occasion aux citoyennes et citoyens de se rendre compte des

différences entre les deux systèmes. La séance est planifiée pour le mois d'octobre. Une convocation sera transmise en temps voulu à la population.

8. Divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Hubert Tissot de Cousset se plaint du bruit causé par le mauvais état du revêtement de la route de Corcelles à Cousset. En tant que riverain, il subit le bruit provoqué par l'instabilité des gargouilles, les nids de poules et les fissures dans la route, au point qu'il se demande comment cette route va pouvoir encore passer un hiver supplémentaire. Il s'inquiète qu'avec seulement Fr. 41'000.00 au budget 2014 pour les investissements des routes, on puisse effectuer des travaux suffisamment conséquents pour maintenir cette route dans un état raisonnable.

M. Bertrand Joye répond qu'il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir une réfection totale de la route de Corcelles à Cousset. Le budget 2014 du Conseil communal ne prévoit que des mesures urgentes. La réfection de gargouilles instables fait partie de ces mesures et il suffit d'aviser la commune en indiquant précisément le problème pour qu'une analyse soit faite. Mais malheureusement, il n'est pas possible aujourd'hui, pour des questions financières, de prévoir des travaux plus importants.

M. Frédéric Schaller rapporte une rumeur persistance à Mannens comme quoi il est prévu de partir en exploitation avec une décharge de déchets inertes. Il demande au Conseil communal ce qu'il en est.

Le Président répond qu'il y a effectivement eu des contacts à ce sujet il y a 3 mois environ mais à ce jour, il n'y a rien de concret, aucune demande même préalable n'a été déposée à la commune.

M. Jean-Daniel Angéloz de Mannens revient sur les tous-ménages distribués tout récemment concernant la fermeture de la route pour les travaux d'eau et d'épuration à Mannens. Il s'inquiète que cette fermeture dépasse les quinze jours prévus, voire même se prolonge à un mois, peut-être même plus.

M. Thierry Bussard de Mannens explique que son inquiétude est justifiée car ce chantier traverse des aléas auxquels on ne peut jeter la pierre à personne vu l'ampleur des travaux. M. Thierry Bussard se dit désolé de cette situation indépendante de la volonté de la commune tout en rassurant que ces aléas ne vont pas générer de surcoûts. M. Thierry Bussard profite de l'occasion pour signaler qu'une déviation va être mise en place ceci pour prévoir le goudronnage le 9 juillet sur la route du Jordil. Il en sera de même juste avant la reprise de l'école pour le goudronnage de la route de la Bioleyre.

Mme Sarah Dupasquier de Grandsivaz aimerait avoir des informations le réseau internet à Grandsivaz car la situation devient difficile au niveau de la performance du signal. Elle constate que les autres villages sont bien équipés.

Le Président répond que le réseau des télécommunications appartient à Swisscom et la commune a bon espoir que Swisscom profite des travaux du gaz naturel planifié prochainement à Grandsivaz pour améliorer son offre. La commune entretient des contacts avec Swisscom mais ils n'ont pas porté leurs fruits à ce jour. La commune continue d'insister en écrivant des courriers pour le village de Grandsivaz, mais aussi pour d'autres hameaux de la commune.

M. Thierry Bussard précise que la commune ne dispose pas d'un levier important pour faire accélérer les choses mais par contre, c'est aux habitants de Grandsivaz d'agir en se plaignant auprès de Swisscom. Cela s'est passé de cette manière à Mannens et finalement Swisscom a consenti aux investissements nécessaires.

M. Paul Savary de Grandsivaz demande si la commune bénéficie d'une ristourne sur l'impôt cantonal prélevé pour la diminution de l'aire agricole.

Le Président répond que la commune ne dispose d'aucune ristourne. C'est peut-être le cas dans le cadre de remaniement parcellaire agricole mais cette situation n'est pas connue chez nous.

La parole n'est plus demandée et le Président donne la parole à M. le Préfet pour clôturer la séance.

M. le Préfet Christophe Chardonnens tient à remercier les membres de l'Assemblée communale pour la sérénité des débats et pour les décisions prises. Il est très heureux de constater un climat de travail favorable, c'est un premier pas positif qui est certainement aussi la conséquence de la qualité de présentation de la conseillère communale responsable des finances, Mme Chantal Genetelli qu'il tient à féliciter. Il informe de la levée des mesures qui ont été prises après les démissions de 3 conseillers communaux à la fin de l'année passée. Cela signifie que M. Joël Bourqui, lieutenant de Préfet, n'officiera plus comme observateur au Conseil communal.

Le Président remercie M. le Préfet, son Lieutenant Joëlle Bourqui et le Service des communes à Fribourg pour l'appui dans la gestion des affaires financières et courantes. Il remercie également les trois nouveaux conseillers communaux pour leur engagement et souhaite à toutes et à tous un bel été et une bonne soirée.

La séance est close à 22h30.

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le syndic :

Hubert Oberson